

du même auteur, qui est un appel patriotique en faveur des droits du Canada-français? Pourtant, il y a là une allégorie charmante que je serais égoïste de ne pas vous raconter. Une jeune mère, assise dans son parterre, berce sur ses genoux un enfant de deux ou trois ans. Tout à coup, ô terreur! arrive "une débauchée suivie d'un homme" qui veut s'emparer de l'enfant. "La lutte s'engage, la débauchée se bat avec rage, la jeune mère appelle au secours; le serviteur de cette dernière sort de la cour pour défendre la bourgeoise." L'enfant est volé. L'enfant, c'est le Canada, "la débauchée suivie d'un homme," c'est l'Angleterre et Wolfe; le *serviteur qui sort de la cour pour défendre la bourgeoise*, c'est Montcalm. On a beau ne pas aimer la "belle-mère," on trouvera un peu raide l'appellation de "débauchée" qu'on lui donne ici. Puisqu'elle est de la famille, sachons au moins, être convenable en parlant d'elle. Ces "Fleurs" ont vraiment une odeur avancée de terroir qui chatouille délicieusement le nerf olfactif.

Je prends congé de M. Fournier sans cependant lui dire adieu, car une note au bas du volume m'apprend qu'il tient en préparation, "Mon Violon, comédie en trois actes," dont la musique, je le pressens, me sera infiniment agréable.

L'abondance de la matière, — peut me servir d'un antique cliché — me force à remettre au prochain numéro la publication d'une lettre des plus élogieuses, écrite par un savant professeur de l'une de nos Universités, à l'adresse de l'auteur de "Jeanne l'Orpheline" le félicitant sur les remarquables qualités littéraires de son livre.

Je donnerai aussi le nom de deux nouveaux Mécènes, qui, pour favoriser une littérature patriotique—sans jingoïsme—et pour orner sans doute les rayons déserts de nos bibliothèques, ont contribué à l'éclosion de cette œuvre glorieuse autant qu'impérissable. Honneur à qui honneur est dû.

FRANÇOISE.

~~~~~  
Celui qui donne des bornes à son amour ne sait pas ce que c'est que d'aimer.

BOSSERT.

## Notre projet de Colonisation

A Mademoiselle Laure Conan.

(Suite et fin)

**E**N cinq ans, les trente fermes de cent acres devront être complètement défrichées. La vie en commun aura restreint les dépenses de chacun; dès la troisième ou même la seconde année on aura fait l'acquisition de bétail, établi une fromagerie, une beurrerie, etc; de sorte qu'au bout de la période quinquennale le prix de la vente des récoltes et du travail de l'hiver ayant été économisé presque tout entier, le colon devra se trouver possesseur, en outre de sa ferme en bon état d'exploitation, d'une maison bien meublée, des instruments aratoires nécessaires, et de plusieurs têtes de bétail, d'économies en numéraire de plus d'un millier de dollars, qu'il devra conserver comme réserve, pour parer dans l'avenir, et lorsqu'il aura charge d'une famille, aux accidents imprévus.

La tâche des prêtres défricheurs qui recevront eux-mêmes, un traitement convenable bien que modique ne se bornera pas là, l'éducation morale, intellectuelle et pratique en constituera la partie la plus importante: Par les longs soirs d'été, au retour du défrichement, on consacra, les deux premières années, une demi heure de travail sous la direction du cantonnier, à l'assainissement et à l'embellissement des voies publiques. L'automne et le printemps on fera des plantations d'arbres, le long des routes qui seront bordées de palissades blanches à la chaux; tout sera tenu dans un ordre parfait. Et, ainsi, on acclimatera dans la Commune, "la Beauté," qui plus que tout autre agent attachera notre colon à la ferme qu'il aura créée.

L'habitation commune sera située, tout près du Lac, une modique "station balnéaire" y sera édifiée et chaque travailleur, retour des champs, prendra l'habitude d'y faire ses ablutions; il aura une armoire contenant un complet modeste mais propre de rechange, qu'il revêtira après avoir quitté son costume de travail, avant d'entrer dans la salle à manger. Et il

sera devenu un parfait *gentleman*. Après souper, et avant la prière du soir, des amusements seront permis; on fera des lectures instructives et amusantes qui comprendront avec des études historiques sur notre patrie et sur la France, des morceaux de littérature et de morale des meilleurs poètes et écrivains français. Et ainsi se développera, peu à peu, chez les auditeurs l'amour du Beau, du Vrai et du Bien. La comptabilité particulière tenue dans chaque ferme sera inspectée mensuellement par le directeur; on indiquera aux colons les lois de l'équilibre, celles du doit et avoir, on leur apprendra à établir le coût de telle culture et le taux de son rendement, à ne pas faire de calculs optimistes, à toujours faire une part à la possibilité d'une sécheresse, de pluies trop abondantes, d'une température inclemente; on leur prouvera, surtout, qu'il ne faut jamais s'endetter et qu'un cultivateur sur la pente du crédit est sur la pente de la ruine.

Un *memento* de fondation, sur parchemin et qui sera signé par tous les colons, sera rédigé dans lequel on lira, entre autres choses: "Nous soussignés, nous engageons à ne jamais laisser une goutte de liqueur alcoolique s'introduire dans notre commune; à ne jamais nous endetter pour un sou; à ne jamais plaider, avant d'avoir soumis tout d'abord, notre cause à un juge de paix ou à des arbitres" (j'espère qu'aucun avocat ne lira ces lignes).

Je pourrais indiquer plusieurs autres détails secondaires, mais ceux qui précèdent suffisent pour faire connaître les grandes lignes de l'œuvre projetée.

Dès la fin de la seconde année, l'un de nos prêtres, pourra aux frais, même, de la première commune établie, aller en fonder une autre, plus avant dans la forêt; et ainsi se formera une filiation entre les divers établissements sans qu'il soit plus besoin de demander secours à qui que ce soit.

Nous comptons sur vous, Mesdames.

Québec, 9 avril 1902.

EDMOND DE NEVERS.